



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 5571

## Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le décret n° 2002-189 du 14 février 2002 portant modification du décret n° 48-1366 du 27 août 1948 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires des armées de mer et de l'air. Ce texte vient revaloriser l'indemnité spéciale sujétion de police de 22 % attribuée aux seuls militaires des corps d'officiers et sous-officiers de gendarmerie de carrière ou engagés en position d'activité et aux personnels de la police nationale. Pour cette dernière catégorie de personnel, la prime de sujétion réévaluée et intégrée dans le calcul des droits à la retraite entraîne une augmentation moyenne des retraites de 25 euros par mois avec effet rétroactif au 1er janvier 2002. En revanche, réservée aux seuls gendarmes de carrière en activité, cette majoration ne bénéficie pas aux retraités de la gendarmerie. C'est pourquoi il lui demande s'il entend prendre des mesures pour remédier à cette situation. - Question transmise à Mme la ministre de la défense.

## Texte de la réponse

Le décret n° 2002-189 du 14 février 2002 a harmonisé l'indemnité de sujétions spéciales de police à 22 % pour tous les militaires non officiers de la gendarmerie nationale, avec effet rétroactif au 1er février 2002. Les rémunérations du personnel en activité concerné ont été revalorisées en conséquence. Les militaires non officiers retraités de la gendarmerie bénéficient également de cette revalorisation dans le calcul de leur retraite, avec effet rétroactif au 1er février 2002. Les travaux relatifs à la révision de leur pension sont en voie d'achèvement dans les organismes de gestion de pensions et le paiement de la retraite ainsi majorée interviendra au cours du premier trimestre 2003.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5571

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 octobre 2002, page 3830

**Réponse publiée le :** 20 janvier 2003, page 354